

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2023- 11

**OBJET : Commune – Demande de subvention auprès du Département – Entretien des chemins de remembrement**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1** : de demander une subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour l'entretien des chemins de remembrement (curage de fossés, dérasement des accotements, réfection du revêtement) : chemins de Gasradec, Gicquel Arnaud, Quelennec et Crondal.

**Article 2** : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 08/08/2023

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Pour Le Maire

L' Adjointe

Catherine HENRY



Pour Le Maire

L' Adjointe,

Catherine HENRY